TRADUCTION (français) – Ce document est une traduction du procès-verbal allemand. La version allemande est la version originale et fait foi.

Assemblée générale ordinaire 2025

Welle 7, Bern

22.11.2025, 11:15 - 15:30

Liste des personnes présentes :

Membres des clubs : BT - Bordée de Tribord La Neuveville, Lorenz Kausche
CER -Centre d'entrainement regatte, Alexander Ott
CNM - Club Nautique Morgien, représenté par BT
CNPr – Club Nautique de Prangins, Benjamin
CVE - Cercle de la Voile d'Estavayer, Tom Studer
CVV - Cercle de la Voile de Vidy, Lorine Robert
CVVT - Cercle de la Voile Vevey-la-Tour, Celien Müller
CVVT - Cercle de la Voile Vevey-la-Tour, Raphaël
RCB – Regattaclub Bodensee, Julian Flessati
RCB – Regattaclub Bodensee, Stephan Ammann
RCO - Regattaclub Oberhofen, Stefan Eggimann
SCC - Segelclub Cham, Adrian Bauder
SCE – Segel Club Enge Zürich, Christian Sprecher
SCE – Segel Club Enge Zürich, Steff Aellig
SCH - Segelclub Hallwil, Julia Krättli
SCH - Segelclub Hallwil, Nadine Eichenberger
SCOZ – Segelclub Oberer Zürichsee, Ivo Kuster
SCRG - SailCom Race Group, Jonas Londschien
SRS – Swiss Racing Sailors, Thierry Bosshart
SNG – Société Nautique Genève, Alec Ardain
SVK – Segelvereinigung Kreuglingen, Claudia Böhm
TYC - Thunersee-Yachtclub, Patrick Zaugg
YCB – Yacht Club Bielersee, Peter Theurer
YCC – Yachting Club Cern, Mariarosaria D'Alfonso
YCH - Yacht Club Horgen, représenté par RCB
YCL - Yacht-Club Luzern, Jürg Schneider
YCL - Yacht-Club Luzern, Andy Gantenbein
YCR - Yacht Club Rapperswil, Silvan Ammann
YCZ – Yachtclub Zug, Roger Muhr
YCSp – Yacht Club Spiez, Alain Stettler
YTL – Yacht Club Tivoli-Luzern, Peter Graber
YTL – Yacht Club Tivoli-Luzern, Martin Gunzenhausen
ZSC - Zürcher Segel Club, Max Hundsberger
ZISCR – Zürich International Sailing Club Racing, Sylvia Line Lamaro
ZISCR – Zürich International Sailing Club Racing, Gian Marco
ZYC – Zürcher Yacht Club, représenté par BT

Comité : Markus Blaesi (président), Fabian Meier, Marlène Rump, Livia Naef,

Membres du comité à élire : Nello Widmer (YCB), Andreas Gantenbein (YCL)

Réviseurs des comptes : Daniel Christen (TYC), Lorenz Kausche (BT)

Conseil consultatif (Advisory Board) : Roger Muhr (YCZ), Lea Rüegg (RCB), Bruno Zeltner (RCO), Morgane Emery (BT)

Excusés : Hubert Telfser (vice-président), Sabine Ultsch (membre du comité)

ORDRE DU JOUR

01 Mot de bienvenue du président
02 Constitution de l'assemblée
03 Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale
04 Liste des propositions des membres

2025
05 Rapport 2025 et approbation
06 Rapport financier 2025
07 Approbation des comptes annuels 2025
08 Décharge 2025 des membres du comité et des réviseurs

Élections
09 Élections et nominations

2026
10 Membres de la SSLA
11 Événements de régate
12 Formation
13 Matériel (bateaux, remorques, RIB, etc.)
14 Thèmes liés aux régates 2026
15 Arbitrage
16 Organisation des événements 2026
17 Projets 2026
18 Budget 2026
19 Modification des statuts
20 Intégration des étudiants
21 Divers
Clôture de l'assemblée

1. Mot de bienvenue du président

Markus Bläsi ouvre l'assemblée générale et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

Pendant que Fabian Meier compte les voix présentes, Markus présente le projet de Gambarogno, où il souhaite installer un hub dès 2028. Un petit centre de voile doit être aménagé dans l'ancienne maison des douanes.

2. Constitution de l'assemblée

Le procès-verbal est rédigé par Livia Naef.

Stefan Eggimann et Christian Sprecher sont élus scrutateurs.

Les droits de vote suivants sont présents dans la salle :

Nombre de membres avec 2 voix :	30	= 60 voix
- dont par procuration :	4	= 08 voix
Nombre de membres avec 1 voix :		00 = 00 voix
- dont par procuration :	00	= 00 voix
Total des voix :		60 voix

Majorité des 2/3 requise pour les modifications des statuts
40 voix

Les votes sont consignés par Marlene Rump.

3. Approbation des procès-verbaux

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale ordinaire du 23.11.2024 a été envoyé dans les délais. Il n'y a pas de questions sur ce procès-verbal.

Vote : Approuvez-vous le procès-verbal de la dernière assemblée générale 2024 ?

Vote exprimé	Voix	Résultat
Oui	60	**accepté**
Non	0	
Abstention	0	
Total	**60**	

4. Liste des propositions des membres

Une demande de CVVT – Célien Muller a été reçue :

Les règles d'admission pour l'équipe Youth s'appliquent-elles uniquement au sein de la P&Y League, ou s'étendent-elles aussi à la CL ? En d'autres termes : un jeune régatier peut-il courir toute la saison à la fois en CL et dans l'équipe P&Y ?

Cette question est traitée au point 11 Événements de régate.

5. Rapport annuel 2025

Markus qualifie l'année 2025 de très réussie. Il revient sur l'année écoulée à l'aide de chiffres.

Chiffres clés

	2025	2024
Number of regattas	24	23
Number of racing days	52	54
Number of flights (Umpired Fleet Racing)	161	174
Number of races (Umpired Team Racing)	59	34
Number of camps (schooling)	4	6
Number of schooling days	14	23
Total number of umpires at events (head-counts)	107	88
Total number of umpiring activities (in days)	234	206
Total number of present sailors at the regattas	1'097	1'152
Total number of camp participants	75	105

Marlene donne un bref aperçu des temps forts de la voile féminine de l'année écoulée.

Livia présente les camps et le coaching lors des événements de l'année écoulée.

Fabian présente les résultats du sondage de fin d'année, qui sert d'état des lieux 2025. Ce sondage sera répété chaque année à l'avenir.

Vote : Approuvez-vous les rapports annuels 2025 ?

Vote exprimé	Voix	Résultat
Oui	60	**accepté**
Non	0	
Abstention	0	
Total	**60**	

6. Rapport financier 2025

Les comptes annuels 2025 ont été envoyés aux membres dans les délais avec la convocation à l'assemblée générale. Aucun commentaire sur les comptes annuels 2025 n'a été communiqué par les membres de la SSLA. Les réviseurs de la SSLA ont examiné les comptes annuels et demandé des précisions sur certains points.

Markus explique la perte de CHF -20'860.86 en 2025. C'était la première année sans sponsors. Des coûts d'hôtel plus élevés, l'achat imprévu d'un nouveau moteur et des coûts supplémentaires pour le jubilé des 10 ans ont entraîné des dépenses non prévues.

En résumé, le rapport financier 2025 se présente comme suit :

- Perte d'exploitation de CHF 20'860.86
- Fonds propres à fin 2025 : CHF 37'185.78

- La situation financière est globalement jugée saine ; compte tenu de 2026 sans sponsor principal, les réserves de liquidités sont toutefois faibles

7. Approbation des comptes annuels 2025

Daniel Christen et Lorenz Kausche ont vérifié les comptes. Daniel Christen lit le rapport des réviseurs et loue la tenue irréprochable de la comptabilité. Il propose d'
approuver les comptes.

Vote : Approuvez-vous les comptes annuels 2025 ?

Vote exprimé	Voix	Résultat
Oui	60	**accepté**
Non	0	
Abstention	0	
Total	**60**	

8. Décharge des membres du comité et des réviseurs pour 2025

Vote : Acceptez-vous la décharge du comité pour l'année 2025 ?

Vote exprimé	Voix	Résultat
Oui	60	**accepté**
Non	0	
Abstention	0	
Total	**60**	

Vote : Acceptez-vous la décharge des réviseurs pour l'année 2025 ?

Vote exprimé	Voix	Résultat
Oui	60	**accepté**
Non	0	
Abstention	0	
Total	60	

À cette occasion, le comité de la SSLA remercie les deux réviseurs de longue date, Daniel Christen et Lorenz Kausche, pour leur formidable engagement en faveur de la Ligue. Andreas von Arx et Julian Flessati avaient déjà été élus nouveaux réviseurs l'an dernier.

9. Élections

Markus Bläsi est remercié et pris congé en tant que président de la Swiss Sailing League. Son engagement de longue date est salué par un petit cadeau plein de souvenirs et un discours de remerciement de Marlene.

Le nouveau président, Fabian Meier, est proposé à l'élection.

Vote : Élection de Fabian Meier comme président pour 2 ans ?

Vote exprimé	Voix	Résultat
Oui	60	**accepté**
Non	00	
Abstention	00	
Total	**60**	

Vote : Réélection de Marlène Rump comme membre du comité pour 2 ans ?

Vote exprimé	Voix	Résultat
Oui	60	**accepté**
Non	00	
Abstention	00	
Total	**60**	

Vote : Réélection de Hubert Telfser comme membre du comité pour 2 ans ?

Vote exprimé	Voix	Résultat
Oui	60	**accepté**
Non	00	
Abstention	00	
Total	**60**	

Vote : Élection de Andreas Gantenbein comme membre du comité pour 2 ans ?

Vote exprimé	Voix	Résultat
Oui	60	**accepté**
Non	00	
Abstention	00	
Total	**60**	

Vote : Élection de Nello Widmer comme membre du comité pour 2 ans ?

Vote exprimé	Voix	Résultat
Oui	60	**accepté**

Non	00	
Abstention	00	
Total	**60**	

Vote : Réélection de Bruno Zeltner comme membre de l'Advisory Board ?

Vote exprimé	Voix	Résultat
Oui	60	**accepté**
Non	00	
Abstention	00	
Total	**60**	

Vote : Réélection de Morgan Emery comme membre de l'Advisory Board ?

Vote exprimé	Voix	Résultat
Oui	60	**accepté**
Non	00	
Abstention	00	
Total	**60**	

Vote : Réélection de Lea Rüegg comme membre de l'Advisory Board ?

Vote exprimé	Voix	Résultat
Oui	60	**accepté**
Non	00	
Abstention	00	
Total	**60**	

Vote : Élection de Claudia Vogt comme membre de l'Advisory Board ?

Vote exprimé	Voix	Résultat
Oui	60	**accepté**
Non	00	
Abstention	00	
Total	**60**	

10. Membres de la SSLA

Nous comptons actuellement 41 membres actifs. Selon les statuts, un membre peut résilier son affiliation pour le 8 novembre de l'année en cours (voir statuts, chapitre F.1).

Le 26 octobre 2025, le RCLM Regata Club Lago Maggiore a présenté sa démission. Le RCLM était le véhicule par lequel les régatiers du ZISC pouvaient naviguer dans la Ligue.

Le nouveau ZISCR, Zurich International Sailing Club Racing, a annoncé son adhésion le 28 octobre 2025.

La SSLA souhaite que ses membres effectuent au plus tard le 15 janvier 2025 les inscriptions (club, sans équipage) dans les deux Swiss Sailing League Series (Open et Women) sur Manage2sail, afin que le comité puisse planifier et mettre en place avec certitude l'exploitation des régates 2026.

11. Événements de régate

11.1 Programme 2026 SSL Open Series

Les finales 2026 de la SL, de la CL et de la PL&Y se dérouleront comme suit : finale de la Super League à Morges, finale de la Challenge League à Bienne et finale de la Promotion et Youth League à Brissago.

Après la saison 2025, les promotions et relégations pour la saison 2026 se présentent comme suit :

Super League 2026 :

- BT se retire de l'Open Super League à partir de 2026.
- Par conséquent, seules 2 équipes (16e rang SNG et 15e rang YCH) sont reléguées en CL 2026 ; YCC reste en SL 2026.
- Les 3 équipes promues de la CL 2025 sont TYC, SRS et CVL.

Challenge League 2026 :

- Les 3 équipes promues de la PL 2025 sont CRG, CER, SCF.
- Les 3 équipes reléguées de la CL 2025 en PL 2026 sont : CVN, SCH, YCK.

Développement de la Promotion & Youth League
À partir de 2026, la Promotion & Youth League (PL&Y) sera divisée en un groupe Ouest et un groupe Est, avec 3 événements chacun. Les 8 meilleures équipes de chaque groupe se qualifient pour la finale.

En plus des équipes de club « régulières » et des équipes Farm (comme jusqu'ici), de nouvelles équipes Youth, y compris du même club, peuvent participer à la P&Y League.
Les 3 meilleures équipes de la finale P&Y se qualifient pour la promotion en Challenge League de l'année suivante (2027). Exception : les équipes Farm ne peuvent pas être promues (comme jusqu'ici).

Une équipe Youth peut monter dans une ligue supérieure et y naviguer, même si le club y a déjà une équipe principale. Les équipes Youth d'un club reçoivent le complément de nom « Youth ». Exemple : Yacht-Club Luzern Youth. Un classement jeunesse séparé est fourni sur demande. La Youth Cup en tant qu'événement indépendant est abandonnée.

En principe, nous devons d'abord savoir combien d'équipes au total souhaitent participer à la PL&Y 2026. Dès l'inscription sur Manage2sail, le club doit indiquer sa participation dans son groupe préféré, Est ou Ouest.

Si les inscriptions par groupe ne sont pas équilibrées (p. ex. 30 équipes à l'EST et 10 à l'OUEST), la SSLA procédera à un ajustement (critères géographiques : l'Ouest commence à Genève, l'Est se situe à l'est du lac de Constance), en concertation avec les clubs.

Il appartient aux clubs d'inscrire plus d'une équipe en PL&Y et de déterminer dans quel groupe chaque équipe prendra le départ (p. ex. équipe Farm et équipe Youth toutes deux dans le groupe Est).

Une fois les groupes équilibrés constitués, des échanges de groupe sont possibles, mais ils nécessitent l'accord des deux clubs concernés ainsi que l'approbation écrite définitive du Principal Race Officer de la SSLA. Les groupes doivent être fixés 2 semaines avant le premier événement PL&Y. Un échange après le premier événement n'est pas possible.

Nouvelles règles d'admission P&Y League

- Important : « premier arrivé, premier servi », en particulier lorsque des droits de participation doivent être retirés en raison d'un trop grand nombre d'équipes en PL&Y (max. 32 équipes).
- Un club peut inscrire plusieurs équipes en Promotion League ; chaque équipe doit être inscrite individuellement.
- Si plus de 32 équipes sont inscrites en Promotion League, ce sont d'abord les équipes Farm qui sont réduites (équipes Farm = deuxièmes équipes de club autorisées à participer en Super ou Challenge League).
- À définir n° 01 : Dès qu'un régatier prend le départ pour un club dans une série (p. ex. Open Series), il/elle ne peut pas, au cours de la même saison, passer à un autre club et y prendre le départ dans la même série.
- À définir n° 02 : Si un équipier a couru dans l'équipe principale lors du premier événement de la SSL Open Series de l'année, cet équipier peut ensuite (a) participer exclusivement aux événements de l'équipe principale ou (b) participer à un événement dans l'équipe Farm et à un événement dans l'équipe Youth du club, et à tous les autres événements exclusivement dans l'équipe principale.
- À définir n° 03 : Si un équipier a couru dans l'équipe Farm ou Youth lors du premier événement de la saison, cet équipier peut ensuite (a) participer exclusivement aux événements des équipes Farm ou Youth ou (b) participer à un événement dans l'équipe principale et à tous les autres événements exclusivement dans l'équipe Farm ou Youth ou (c) participer exclusivement dans l'équipe principale.

Licence temporaire :
En P&Y, une licence temporaire par club et par événement est autorisée pour une personne d'un autre club de la SSLA.

Vote : Approuvez-vous les points énumérés ci-dessus concernant la réglementation de la Promotion & Youth League ?

Vote exprimé	Voix	Résultat
Oui	60	**accepté**
Non	00	
Abstention	00	
Total	**60**	

Les points « à définir » seront communiqués avec la publication de l'avis de course (NoR).

Coopérations pour les équipes Farm
Plusieurs demandes ont été reçues pour savoir si des « coopérations » entre équipes Farm sont possibles afin de faciliter la participation à la Promotion League. Exemple : YCB avec SRS = équipe Farm « YCB/SRS » (puisque les deux clubs naviguent en SL ou CL).

Vote : Acceptez-vous qu'il soit possible, pour une équipe Farm en Promotion League, de former une coopération de deux clubs de la SSLA ?

Vote exprimé	Voix	Résultat
Oui	44	**accepté**
Non	02	
Abstention	14	
Total	**60**	

Équipes d'alliance
La proposition suivante consiste à permettre de former une équipe d'alliance composée de deux clubs, dont aucun ou un seul évolue en SL ou CL. Cela doit être possible à condition que chaque club devienne membre de la SSLA. Avec cette solution, nous favorisons la possibilité pour les petits clubs de rejoindre la Ligue.

Vote : Approuvez-vous la réglementation décrite ci-dessus ?

Vote exprimé	Voix	Résultat
Oui	06	**rejeté**
Non	52	
Abstention	02	

Total	**60**

Équipes Youth
Les équipes Youth doivent avoir la possibilité de composer l'équipe à partir de clubs différents, pour autant qu'ils proviennent de clubs ayant des pools d'entraînement communs ou que les clubs soient de la même région. Tous les clubs doivent toutefois appartenir à la SSLA.

Vote : Souhaitez-vous que la réglementation ci-dessus pour les équipes Youth soit possible en Promotion League ?

Vote exprimé	Voix	Résultat
Oui	56	**accepté**
Non	00	
Abstention	04	
Total	**60**	

Vote : Souhaitez-vous que la réglementation ci-dessus pour les équipes Youth soit possible en Challenge League ?

Vote exprimé	Voix	Résultat
Oui	24	**rejeté**
Non	30	
Abstention	06	
Total	**60**	

Qualifications
Le système de qualification (tel que connu de longue date, avec une participation au dernier événement de la Promotion League) devient obsolète. À partir de 2026, un nouveau « club SSLA » prendra directement le départ en Promotion & Youth League et/ou en Women Challenge League et disputera les événements correspondants. Le nouveau « club SSLA » doit devenir membre de la SSLA. Un effet positif est que le système de classement annuel et le système de pairing peuvent être appliqués à la P&Y League et à la W-CL. Cela signifie moins d'administration, pas de fichier Excel séparé, tout est géré sur Manage2sail. Les avis de course (NoR) seront également moins compliqués.

Inscription pour 2026 (SL, CL, PL, WSL)
La SSLA demande une inscription de club (sans équipiers) pour les SSL Series 2026 (Super, Challenge, Promotion League) d'ici au 15 janvier 2026 afin de confirmer la participation en 2026. Cela permet au comité de la SSLA de finaliser la planification de la saison.

11.2 Programme 2026 SSL Women Series

La finale 2026 de la Women SL aura lieu à La Neuveville et la finale de la Women Challenge League à Davos ; les deux finales durent 3 jours.

Après la saison 2025, les promotions et relégations pour la saison 2026 se présentent comme suit :

- Relégation en W-CL 2026 : SCE, CVVT
- Promotion en W-SL 2026 : ZYC et CER

Women Super League 2026 :
Il est prévu de poursuivre la Super League avec 12 équipes. Si plus de 16 équipes sont inscrites en Women Challenge League 2026, les équipes les mieux classées de 2025 (en plus des équipes promues) monteront en W-SL.

Women Challenge League 2026
Il est prévu de poursuivre la Challenge League avec 12 équipes. Un club peut inscrire plus d'une équipe en W-Challenge League.
Les mêmes règles et principes s'appliquent aux équipes Women YOUTH qu'aux équipes Youth en Promotion League.

Vote : Les mêmes règles que dans l'Open Promotion League doivent-elles s'appliquer en Women Challenge League en ce qui concerne les licences temporaires, les coopérations pour les équipes Farm et les équipes Youth ?

Vote exprimé	Voix	Résultat
Oui	58	**accepté**
Non	00	
Abstention	02	
Total	**60**	

Vote : Les équipes étrangères doivent-elles avoir la possibilité de participer à la Women Challenge League sans devenir membres, moyennant une finance d'inscription plus élevée ?

Vote exprimé	Voix	Résultat
Oui	42	**accepté**
Non	16	
Abstention	00	

Total	**60**

11.3 Événements et camps supplémentaires

Comme déjà pratiqué en 2024 et 2025 pour les camps de voile, nous étendrons également les règles aux événements « supplémentaires » : l'événement / le camp prévu n'aura pas lieu si un nombre minimal défini (et communiqué) de participants / d'équipes n'est pas atteint à une date donnée. La liste figure ci-dessous :

Event	Min. teams	Deadline registration	Goal no teams
1. Master Cup 2026	8 Teams	31. Mae 2026	14
2. Sea Challenger 2026 in Punat[1]	8 Teams	28. Feb 2026	12
3. 2K Event Thun	6 teams [2]	10. Apr 2026	08
4. 2K Event Brissago	6 teams [3]	10. Sep 2026	08
5. Heidi-Cup 2026	12 teams	31. Aug 2026	16
6. Camps	5 boats[4]	1 month before	07

Ces événements (avec finances d'inscription et coûts) sont inclus dans le budget 2026 avec le nombre minimal requis d'équipes/de personnes et les coûts correspondants.

Vote : Êtes-vous d'accord avec la règle décrite concernant le nombre minimal de participants ?

Vote exprimé	Voix	Résultat
Oui	60	**accepté**
Non	00	
Abstention	00	
Total	**60**	

11.4 Programme 2026 Cups (Master et Heidi)

La Master Cup se déroule en 2025 au TYC (Thunersee Yachtclub) et la Heidi Cup, comme d'habitude, au YCSp (Yacht-Club Spiez). La SSL Cup est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

Pour la Master Cup et la Heidi Cup, 2 licences temporaires par club doivent être autorisées.

Vote : Êtes-vous d'accord ?

Vote exprimé	Voix	Résultat
Oui	60	**accepté**
Non	00	
Abstention	00	
Total	**60**	

11.5 Programme 2026 Club Team Racing 2K

L'intérêt pour les événements 2K est stable. De nombreux clubs ne connaissent pas le format 2K et hésitent donc à y participer. Lors d'événements avec des conditions de vent ordinaires, comme cette année à Rolle, 45 manches en 2 jours sont facilement réalisables, et les régatiers apprécient les défis. L'un des facteurs clés d'une participation sûre et réussie est la connaissance des RRS (Règles de course à la voile).

En 2026, les ajustements suivants doivent encourager davantage d'équipes à participer :

1. Chaque événement est autonome – il n'y a pas de classement annuel consolidé.
2. Le nombre de personnes à bord d'un bateau peut être de 3 ou 4. Les équipes doivent indiquer le nombre d'équipiers lors de l'enregistrement ; ce nombre ne peut pas être modifié pendant l'événement. Une équipe étant composée de 2 bateaux, le nombre total d'équipiers peut être de 6, 7 ou 8.
3. Nous envisageons d'organiser – pendant l'hiver – un atelier (en présentiel ou virtuel) sur le 2K / team racing, les choses à faire et à ne pas faire, les tactiques et les effets des règles.
4. La participation aux événements 2K de la SSLA ne nécessite pas de cotisation de membre.

Vote : Êtes-vous d'accord avec les 4 ajustements mentionnés pour le format 2K ?

Vote exprimé	Voix	Résultat
Oui	58	**accepté**
Non	00	
Abstention	02	
Total	**60**	

Vote : Au moins deux personnes par bateau doivent être du même club ; les autres peuvent avoir une licence temporaire. Êtes-vous d'accord ?

Vote exprimé	Voix	Résultat
Oui	60	**accepté**
Non	00	
Abstention	00	
Total	**60**	

Vote : Les équipes étrangères doivent avoir la possibilité de participer aux événements 2K en Suisse. Êtes-vous d'accord ?

Vote exprimé	Voix	Résultat
Oui	58	**accepté**
Non	00	
Abstention	02	
Total	**60**	

11.6 Programme 2026 Sea Challenger à Punat

Le Sea Challenger comprend deux parties : le camp (3 jours) du 23 au 25 mars 2026
et la régate (3 jours) du 26 au 28 mars 2026

Le camp coûtera CHF 200 par personne et par jour (= CHF 600 par personne pour l'ensemble du camp). Le prix comprend un petit-déjeuner (€ 9 par jour) et un dîner de camp (€ 30 par personne).

Les équipes qui participent uniquement à la régate paient une finance d'inscription de CHF 1'200 (pas d'euros).

Si les équipes participent au camp et à la régate, le coût est de CHF 900 par personne ou de CHF 3'600 par équipe.

Avant le Sea Challenger, les bateaux de la SSLA sont affrétés pour le Steiermark Camp & Regatta (19.03.–22.03.2026).

11.7 Eurosaf Club Sailing Champions League – Championnat d'Europe 2026

Pour des raisons financières, les régates ne peuvent pas être organisées à Pylos (GRE) comme annoncé. Le programme est désormais le suivant :

05.06.–07.06.2026 Eurosaf Youth Club Sailing Champions League 2026, sur le Wörthersee (AUT)
sur les J/70 de l'Austrian Sailing League.

16.06.–20.06.2026 Eurosaf Women Sailing Champions League 2026, sur le Wörthersee (AUT)
sur les J/70 de l'Austrian Sailing League.

08.10.–11.10.2026 Eurosaf Open Club Sailing European Championship 2026, à Genève (SUI)
sur les J/70 de la Swiss Sailing League.

11.8 SAILING CHAMPIONS LEAGUE 2026

À partir de 2025, la SSLA ne paiera plus de cotisation à l'ISLA.
Nous ne savons pas combien d'équipes par pays peuvent participer aux événements de la Sailing Champions League. Voici le programme de la Sailing Champions League :

- Qualifier, BYC (Germany) 15-17 mai 2026
- Final, KDY (Denmark) 02-04 oct. 2026
  (en conflit avec la finale de la Super League)
- Women, BYC (Germany) 14-16 août 2026
- Youth, KNS (Norway) 04-06 sept. 2026

12. Formation

12.1 Programme de formation 2026

Il est possible de participer aux camps avec 4 ou 5 membres d'équipe. Le prix pour l'équipe reste le même. Les personnes individuelles intéressées par un camp peuvent s'adresser à Livia, qui essaiera de trouver d'autres membres d'équipe. Le programme des camps 2026 se présente comme suit :

- 23 – 25 mars à Punat (voir chapitre 11.6 Programme 2026 Sea Challenger Punat)

- 22 – 25 avril à Brissago « Ready into the season – Boat handling Camp »
  800 CHF / personne ou 3'200 CHF / équipe

- 01 – 03 juillet Neuchâtel Open « Tactics & Rules Camp » (pour débutants)
  600 CHF / personne ou 2'400 CHF / équipe

- 19 – 21 août Davos (Open) « Tactics & Rules Camp » (pour régatiers avancés)
  600 CHF / personne ou 2'400 CHF / équipe

- 24 – 27 août Davos Women « Tactics & Boat Handling Mix »
  800 CHF / personne ou 3'200 CHF / équipe

12.2 Coaching lors des événements

Pour la saison 2026, il est proposé que Livia Naef assure un coaching lors de trois événements.
Les événements soutenus sont :

1. Act Promotion League WEST,
2. Act Promotion League EAST,
3. Act Women Challenge League.

Cette activité est financée par la SSLA.

13. Matériel

13.1 Situation des places de stationnement

Au 31 octobre 2025, la SSLA doit quitter le parking utilisé jusqu'ici à Riazzino (TI). Le site de Leggia (Misox, canton des Grisons) demeure le dépôt commun pour les nombreux matériels. Une analyse approfondie des alternatives possibles a conduit à la solution suivante :

Voiliers (8 J/70).
Après la saison, les bateaux seront transportés en Europe du Sud dans un lieu sûr pour y être entreposés pendant l'hiver. Avant la saison 2026, Wesail / Exoboats réparera les bateaux (coques), effectuera d'autres travaux d'hiver et remplacera le gréement. En outre, des pièces de rechange seront achetées afin que les bateaux soient prêts pour leur première utilisation lors du Steiermark Camp/Event à Punat (CRO) en mars 2026. Le lieu d'entreposage en Croatie est sûr (accès restreint, clôture).

Bateaux à moteur
Les trois bateaux à moteur seront entreposés dans le bâtiment de Kohler Nautec SA à Riazzino, et les trois remorques à l'extérieur. Au printemps, avant les premières utilisations, les travaux d'entretien annuels seront effectués.

Fourgon de la SSLA
Après la saison 2025, le fourgon sera garé chez Kohler Nautec SA à Riazzino. Pendant l'hiver, l'entretien régulier est effectué chez Iveco Mezzovico-Vira, de sorte que le fourgon soit prêt pour la première utilisation à Punat.

Remorque Robomark
Après la saison 2025, la remorque avec les Robomarks sera garée chez Kohler Nautec SA à Riazzino. Pendant l'hiver, l'entretien régulier est effectué chez RoboMark GmbH à Hünibach, de sorte que les bouées soient prêtes pour la première utilisation à Punat.

Leggia – dépôt de matériel
Durant la saison 2026, dès mars 2026, le matériel (bateaux J/70, RIB, fourgon, bouées) est en permanence en tournée, à commencer par le premier événement à Punat (Steiermark Camp/Race). Dès lors, le matériel est stationné sur les lieux

de compétition respectifs (p. ex. SSLA Hub Thunersee). Ce n'est que pendant les vacances d'été que nous entreposerons tout le matériel à Spiez pendant environ 5 semaines, ce qui occasionne certains coûts supplémentaires.

L'immatriculation légale des bateaux et des RIB reste dans le canton du Tessin. Cela signifie : pas de contrôles supplémentaires par les autorités cantonales et pas de coûts supplémentaires au-delà des coûts habituels.

13.2 Bateaux J/70

Des bateaux J/70 bien entretenus sont la base de la SSLA.

Des investissements pouvant atteindre CHF 15'000 sont estimés pour la remise en état hivernale. De plus, des pièces de rechange et des consommables seront commandés.

L'état actuel des bateaux sera contrôlé à Rijeka en novembre ; le comité technique décidera ensuite de la suite à donner concernant les dommages survenus.

13.2 Voiles

Le service annuel chez North Sails est organisé. Pour la saison 2026, l'achat de 8 grand-voiles et de 8 gennakers sera nécessaire.

Claudia Böhm de North Sails ajoute qu'ils ne bénéficient d'un rabais que pendant une certaine période en septembre. Comme la SSLA n'avait pas encore pu voter sur l'achat de nouvelles voiles à ce moment-là, North Sails avait acheté les voiles en avance à ses propres risques. À l'avenir, le comité devra décider plus tôt de l'acquisition de nouvelles voiles.

13.4 Comité technique

La première année avec les nouvelles prescriptions relatives à l'invasion de la moule quagga a montré que le travail administratif d'enregistrement des bateaux pour de nombreux lacs est raisonnablement gérable. En revanche, l'effort de nettoyage des bateaux après la sortie de l'eau ou avant la mise à l'eau est considérable. En particulier, l'exigence de laver les bateaux avec de l'eau d'au moins 60° n'est pas réalisable à chaque station de lavage. Une solution possible serait l'achat d'un nettoyeur haute pression à eau chaude.

Jürg Schneider (YCL) fait remarquer que, sur de nombreux sites de sortie d'eau, le nettoyage à la vapeur au nettoyeur haute pression est interdit. Il existe pour cela des lieux spéciaux dotés d'une évacuation séparée. La solution avec notre propre nettoyeur haute pression ne peut donc pas être mise en œuvre.

14. Thèmes liés aux régates 2026

Aucun point n'a été soulevé à ce sujet.

15. Arbitrage 2026

Adrian explique comment se déroule l'attribution des umpires et lance un appel aux nouvelles personnes intéressées, qui peuvent à tout moment découvrir le travail des umpires.

16. ORGANISATION DES ÉVÉNEMENTS

16.1. Concept de hub

Le hub du lac de Thoune démarrera l'an prochain. 6 événements auront lieu sur le lac de Thoune, ce qui réduit drastiquement les efforts de transport.

Un autre hub est prévu sur le lac de Bienne à Ipsach (OFSPO). La question de savoir si les deux événements sur le lac de Bienne en 2026 pourront déjà se dérouler à Ipsach reste ouverte.

Comme déjà mentionné au début de l'assemblée, un hub doit voir le jour à Gambarogno dès 2028. D'ici là, les événements sur le lac Majeur ont lieu à Brissago.

16.2. Transport

Grâce aux hubs, les bateaux doivent être moins transportés. Il reste néanmoins quelques transports à effectuer. Une diapositive présentant les trajets de transport prévus et les coûts est projetée. Pour réduire encore les coûts, l'indemnité de transport doit passer de CHF 1.00/km à CHF 0.80/km. Un vote à ce sujet a lieu au point « 18 Budget ».

16.3. Tracking

Le comité a décidé de renoncer au système de tracking en 2026 pour des raisons de coûts. Dès que de nouveaux sponsors auront été trouvés, un système de tracking pourra être réactivé.

16.3. Coordinateur d'événement (Event Coordinator)

Le comité présentera une description de poste pour la fonction de coordinateur EC. Le coordinateur EC lors des événements de la SSLA ne doit pas nécessairement être membre du comité de la SSLA ; c'est pourquoi des bénévoles sont recherchés.

Description de poste (non exhaustive)
Vous soutenez l'événement en :

- communiquant et coordonnant avec le club organisateur, les umpires et les régatiers
- préparant l'ensemble du matériel de la SSLA (radios, clubpads/chasubles, tablettes)
- effectuant l'enregistrement des régatiers le premier jour
- vérifiant que le bureau de course est prêt et que tout le matériel se trouve sur le bateau comité
- contrôlant que les Robomarks sont opérationnelles

- enregistrant, pendant les courses, les résultats après chaque manche dans Manage2sail
- examinant les décisions du Race Officer et les remettant en question si nécessaire
- aidant à emballer le matériel SSL à la fin de l'événement
- clarifiant diverses questions d'organisation
  Facultatif : publiant des contributions sur les réseaux sociaux

17. Projets 2026

17.1 Live streaming optionnel avec des GoPro sur deux bateaux

Wacker TV développe un système plus convivial et soumettra une proposition à la SSLA. Les clubs pourront alors proposer du live streaming.

17.2 Championnat du monde de Team Race (2K) 2027 – BID

La SSLA ne dirigera pas elle-même cette candidature ; Markus s'en chargera en collaboration avec la SSLA et d'autres instances.

18. Budget 2026

18.1. Généralités

La conscience des coûts et la sensibilité à cet égard sont élevées. Il n'y a presque plus de marge pour de nouvelles réductions des coûts de matériel, d'organisation, de transport, d'administration, etc. Le nombre minimal de participants requis pour les événements supplémentaires (p. ex. Master Cup) et les camps contribue à stabiliser les recettes par rapport aux coûts.

La seule vraie possibilité de réaliser un bénéfice réside dans une participation accrue des clubs et des équipes à des événements tels que la Master Cup, la Heidi Cup, le 2K, le Sea Challenger et les camps d'entraînement.

Obtenir un ou plusieurs sponsors pourrait réduire les finances d'inscription ou les frais de transport pour les clubs/régatiers et permettre en même temps de constituer du capital pour de futurs investissements. Pour la recherche de sponsors, le comité de la SSLA est en contact avec une personne susceptible d'apporter son aide.

18.2. Investissements

SSLA Investments 2026

Status: 31.10.2025

No	Subject	Cost in CHF Alternative A	Cost in CHF Alternative B	Comments
1	Main Sails 8 pc.	15000	15000	in Euro
2	Gennaker Sails 8 pc.	17760	17760	in Euro
3	Go Pro (2 pieces)	0	1400	
4	Quagga Hot Water Cleaner (Kärcher)	2200	2200	
5	1 Spare Mast	0	10000	
6	2 spreader (port and starboard)	0	3000	estimated
7	6 Occasion Funkgeräte	0	500	estimated
	Total	**34960**	**49860**	

Alternative A: proposed by SSLA board and Advisory board
Alternative B: nice but only feasible when sponsoring available

Vote : Êtes-vous d'accord avec les investissements de l'alternative A ?

Vote exprimé	Voix	Résultat
Oui	60	**accepté**
Non	00	
Abstention	00	
Total	**60**	

18.3. Frais de transport

Le poste budgétaire (recettes) pour le forfait de transport 2026 sera le même qu'en 2025 : CHF 150.00 par équipe participante et par événement. Ce montant est une contribution de solidarité de chaque équipe. Selon le nombre estimé d'équipes participantes en 2026, un revenu de CHF 45'300.00 est attendu.

Vote : L'indemnité de transport doit être réduite à une indemnité kilométrique de CHF 0.80/km. Êtes-vous d'accord ?

Vote exprimé	Voix	Résultat
Oui	60	**accepté**
Non	00	
Abstention	00	
Total	**60**	

18.4 Cotisations de membre 2026

Les cotisations de membre doivent être simplifiées et se présentent désormais comme suit :

CHF 1'750.00 – Un club participe avec une (1) équipe soit à la Swiss Sailing League Open Series (Super, Challenge, Promotion League), soit à la Swiss Sailing Women League Series.

+ CHF 1'100.00 – Un club participe avec deux (2) équipes à la Swiss Sailing League Open Series et/ou à la Swiss Sailing Women League Series.

+ CHF 850.00 – Un club participe avec plus de deux (2+) équipes à la Swiss Sailing League Open Series et/ou à la Swiss Sailing Women League Series : la cotisation est due pour chaque équipe supplémentaire.

Aucune affiliation n'est requise pour participer au 2K, à la Master Cup, à la Heidi Cup et au Sea Challenger ; la finance couvre les coûts plus élevés.

Vote : Êtes-vous d'accord avec le système simplifié de cotisations de membre ?

Vote exprimé	Voix	Résultat
Oui	58	**accepté**
Non	00	
Abstention	02	
Total	**60**	

11.5 Finances d’inscription 2026

Les finances d’inscription restent identiques et sont facturées comme suit :

Super League – 4 événements
CHF 1’000.00 plus frais de transport, par événement
CHF 600.00 de frais de transport, par équipe et par année

Challenge League – 4 événements
CHF 1’000.00 plus frais de transport, par événement
CHF 600.00 de frais de transport, par équipe et par année

Promotion League – 3 événements groupe Est, 3 événements groupe Ouest
CHF 1’000.00 plus frais de transport, par événement
CHF 450.00 de frais de transport, par équipe et par année

Finale de la Promotion League – 1 événement (8 meilleures équipes des groupes Ouest et Est, 4e événement)
CHF 1’000.00 plus frais de transport
CHF 150.00 de frais de transport

W-Super League – 2 événements
CHF 1’000.00 plus frais de transport, par événement
CHF 300.00 de frais de transport, par équipe et par année

Challenge League – 2 événements
CHF 1’000.00 plus frais de transport, par événement
CHF 300.00 de frais de transport, par équipe et par année

Master Cup – 1 événement (2 jours)
CHF 1’000.00 plus CHF 150.00 de frais de transport

Heidi Cup – 1 événement (3 jours)
CHF 1’000.00 plus CHF 150.00 de frais de transport

2K – 2 événements
Un club se compose de 6 à 8 régatiers
CHF 2’000.00 plus CHF 150.00 de frais de transport par événement
Club d’alliance (deux clubs peuvent s’inscrire ensemble en tant qu’alliance de clubs)
CHF 1’000.00 hors frais de transport, par événement.
CHF 75.00 de frais de transport, par événement.

Vote : Êtes-vous d’accord avec les finances d’inscription proposées ?

Vote exprimé	Voix	Résultat
Oui	56	**accepté**
Non	00	
Abstention	04	

Total	**60**

18.6 Indemnisation des clubs organisateurs SSL

Il est apparu qu'avec 8 bateaux, 3 RIB pour les umpires et le nombre plus élevé de régatiers à remplacer après une manche, les coûts pour les organisateurs d'événements ont augmenté. Nous proposons donc d'augmenter la contribution pour les organisateurs comme suit :

1. Événement de 2 jours : 2025 : CHF 2'500 → 2026 : CHF 3'000 (+ CHF 500)
2. Événement de 3 jours : 2025 : CHF 3'000 → 2026 : CHF 3'500 (+ CHF 500)
3. Camps de 3 jours : 2025 : CHF 1'500 → 2026 : CHF 1'500
4. Camps de plus de 3 jours 2026 : CHF 1'500

Pour les camps, la consommation d'essence des RIB est prise en charge par la SSLA. La consommation d'essence plus élevée lors des événements 2K est soutenue par la SSLA à hauteur de CHF 200 par événement (il y a 2 événements en 2026).

La SSLA prend en charge les frais de transport et d'hébergement des six umpires ainsi qu'un dîner le jour d'arrivée (jour 0). Pour les événements de 3 jours, la SSLA prend en charge en outre le dîner du premier jour de compétition (le club ne fournissant en général pas de dîner).

La SSLA prend en charge les frais d'hébergement des boatmen (1 ou 2) ainsi que le dîner du jour d'arrivée (jour 0) et, s'ils arrivent un jour plus tôt, également le dîner. De plus, la SSLA prend en charge le dîner du premier jour de compétition (le club ne fournissant normalement pas de dîner). Les frais de transport des boatmen depuis la Slovénie/Croatie vers/depuis la Suisse sont inclus dans le forfait journalier.

Lorenz Kausche (BT) ouvre la discussion sur la raison pour laquelle un déficit est budgété alors que, dans le même temps, l'indemnisation des clubs doit être augmentée. Pour lui, cela n'a pas de sens. Certains partagent son avis. D'autres expliquent que les clubs dépendent de l'indemnisation. On passe au vote.

Vote : Acceptez-vous la nouvelle fixation du montant de l'indemnisation pour 2026 ?

Vote exprimé	Voix	Résultat
Oui	8	**rejeté**
Non	28	
Abstention	24	

Total	**60**

Jusqu'à fin 2025, le club organisateur était chaque fois prié de mettre à disposition une personne compétente le jour zéro pour aider au montage des bateaux et au grutage. Pour les clubs, il s'agissait d'une compensation de la « faible » indemnité (kick-back). Comme 2 boatmen sont normalement disponibles, ce type de soutien n'est plus nécessaire.

À partir de 2026, la SSLA ne doit plus verser pour cette tâche un forfait de CHF 400, comme elle le faisait les années précédentes

Vote : Acceptez-vous que le versement de CHF 400 pour le soutien des clubs lors du montage soit supprimé ?

Vote exprimé	Voix	Résultat
Oui	56	**accepté**
Non	04	
Abstention	04	
Total	**60**	

18.7 Amortissements

Le budget 2026 proposé comprend à nouveau un montant ordinaire d'amortissements, compte tenu des prescriptions fiscales. Avec un amortissement total de CHF 12'999.00 en 2026, la situation suivante résulte à fin 2026 (31.10.2026) au bilan :

1. Robotic Marks (remorque incluse) avec une valeur comptable de CHF 2'001.00
2. Les bateaux J/70 n° 7 et 8 sont amortis à CHF 16'000. L'ensemble de la flotte (8 J/70) figure au bilan pour CHF 16'720.00
3. Fourgon de la SSLA (Iveco Daily, année de construction 2017, actuellement env. 75'000 km) à CHF 3'000.00
4. 2 RIB d'une valeur totale de CHF 3'000.00 ; le RIB « boatman » est amorti à CHF 1.00

Conclusion : on peut dire qu'avec un amortissement de CHF 23'758 en 2027, tous les équipements seront entièrement amortis (à CHF 1.00 ou, pour chaque bateau J/70, à CHF 120).

11.8 Budget 2026

Le budget 2026 proposé se compose comme suit :

Total des recettes : CHF 537'650.00
Total des dépenses : CHF 531'509.00
Bénéfice attendu : CHF 6’141.00

Les détails seront présentés lors de l’assemblée générale.

Alors que le potentiel d’économies côté dépenses est largement épuisé, la communauté de la SSLA a la possibilité d’améliorer nettement le budget grâce à une participation accrue aux événements. Les mesures suivantes devraient notamment être prises :

a) Augmenter le nombre de participants dans la PL&Y League Est et Ouest ;
b) Motiver davantage d’équipes féminines à participer à la SSL Women’s Series ;
c) Atteindre les inscriptions visées (nombre d’équipes) à la section 11.3 « Événements ou camps supplémentaires ».

Vote : Approuvez-vous le budget 2026 proposé ?

Vote exprimé	Voix	Résultat
Oui	60	**accepté**
Non	0	
Abstention	0	
Total	**60**	

Le comité de la SSLA remercie chaleureusement les membres pour leur soutien motivant.

19. Modifications des statuts

Une majorité des 2/3 est requise lors de l’assemblée générale ordinaire pour adopter les modifications proposées.

Les raisons de la présentation de modifications des statuts sont :

Protection et sécurité des données : Il est exigé d’inclure dans les statuts une clause sur la protection et la sécurité des données, afin d’éviter l’élaboration d’une politique de protection des données distincte pour les données des membres.

Nouveau standard de la branche de Swiss Olympic : Il devient également contraignant pour les clubs dès le 1er janvier 2026. L’objectif est de garantir les plus hauts standards en matière de fair-play, d’éthique et de prévention dans tous les sports.

Les modifications suivantes de nos statuts sont nécessaires :

- **Réglementation individuelle sur le genre dans les statuts : la SSLA doit définir un quota de genre pour son organe de direction suprême (en général le comité). La formulation et l'aménagement sont libres. Swiss Olympic recommande un quota de genre de 40 %.**
- Réglementation individuelle sur les durées de mandat avec élections au moins tous les quatre ans dans les statuts.
- Réglementation visant à éviter les conflits d'intérêts

Vote : Approuvez-vous les modifications proposées ?

Vote exprimé	Voix	Résultat
Oui	60	**accepté**
Non	0	
Abstention	0	
Total	**60**	

20. Intégration des équipes d'étudiants

Les équipes d'étudiants ne sont pas rattachées à un club de voile pour diverses raisons et sont donc exclues de la participation à la voile en ligue. Pour participer à la SSL Series (Open et/ou Women), les clubs doivent être membres à la fois de Swiss Sailing et de la Swiss Sailing League Association. Les camps et les Cups, le Sea Challenger et les événements 2K ne nécessitent pas d'affiliation à la SSLA. Les camps et régates à Punat en 2025 avec des équipes d'étudiants ont montré qu'il existe un besoin correspondant.

En Suisse, Markus Urscheler, responsable de l'ASZV, serait ravi si au moins une équipe de l'ASZV pouvait participer à la Promotion League 2026. Aux États-Unis et en Angleterre, le 2K est le format de régate central dans les universités. Le Karlsruher Institut für Technologie (KIT) a montré un grand intérêt à participer en 2026 à la Promotion League suisse.

Une discussion s'engage sur le fait qu'une licence de régate est nécessaire pour pouvoir participer à des régates. Une telle licence peut être obtenue en rejoignant un club affilié à Swiss Sailing. Les étudiants sont ainsi contraints soit de fonder leur propre club et de rejoindre Swiss Sailing, soit de devenir membre d'un club de Swiss Sailing.

Le vote est retiré par le comité.

28. Fin de l’assemblée générale

L’assemblée prend fin à 15h28. Le comité remercie chaleureusement les nombreux participants ainsi que les membres de la Swiss Sailing League Association qui n’ont pas pu assister à l’assemblée générale.

La prochaine assemblée générale aura lieu le 28 novembre 2026.

Berne, 22.11.2025

Président	Membre du comité	Membre du comité
		
Fabian Meier	Marlène Rump	Livia Naef